

<https://www.snetap-fsu.fr/ACCUEIL-DES-ELEVES-TRANSGENRES-De-la-necessite-de-renforcer-l-appui-aux-equipes.html>



ACCUEIL DES ÉLÈVES TRANSGENRES . De la nécessité de renforcer l'appui aux équipes et de la publication de textes réglementaires

Date de mise en ligne : dimanche 16 avril 2023

- Pédagogie - VIE SCOLAIRE -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le 29 mars dernier la [DGER](#) réunissait un groupe de travail du [CNEA](#) sur l'accueil des élèves et étudiant.es transgenres dans les établissements agricoles. Le [SNETAP-FSU](#) réclamait la réunion de ce GT depuis plusieurs mois et avait adressé un courrier en ce sens à la Directrice Générale le 29 mars 2022, ainsi que plusieurs courriels au bureau [POFE](#). Alerté par plusieurs sections, de situations locales parfois complexes, le [SNETAP-FSU](#) souhaitait ouvrir une discussion afin d'améliorer l'accueil des élèves-étudiant.es transgenres et de porter ses propositions.

La [DGER](#) a ouvert ce groupe de travail par le rappel d'un certains nombre de définitions communes et sur la législation aujourd'hui en vigueur, à commencer par les articles du code pénal et du code de l'éducation.

Un travail déjà bien engagé dans l'enseignement agricole

Ainsi, dans l'enseignement agricole, les personnels disposent d'un certain nombre de ressources et d'outils à disposition des équipes sur le site Chlorofil. Des webinaires et des formations sont aujourd'hui en place et à disposition des équipes. Un « plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ » est également en oeuvre. La DGER a également mis en avant le rôle des chargé.es de mission « Insertion Égalité » dans les [SRFD](#). Après avoir reconnu toute la pertinence de ces outils, nous avons, malgré tout, regretté le manque de visibilité de ces missions aujourd'hui au sein des établissements. Nous avons enfin souligné le fait que si les problèmes que peuvent rencontrer les élèves transgenres ne sauraient être traités par une entrée médicale, pour autant l'infirmerie, lorsqu'elle existe, est souvent un lieu d'échange où les élèves peuvent se sentir en confiance.

Un texte réglementaire spécifique sur le sujet est nécessaire

Le texte réglementaire majeur concernant l'accueil des élèves et étudiant.es transgenres dans les établissements scolaires est la circulaire ([EN](#)) n°36 du 30 septembre 2021 "Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire". La DGER a précisé que cette circulaire de l'Éducation Nationale a été diffusée sur le site Chlorofil, mais qu'elle n'est pas dupliquée dans l'Enseignement Agricole et n'a donc pas de valeur réglementaire chez nous.

Si nous soulignons la qualité des fiches repères pour "l'accueil des jeunes trans dans les établissements de l'enseignement agricole" élaborées par le Réseau Insertion Égalité , nous avons proposé qu'elles soient intégrées ou adossées à un texte réglementaire propre à l'EA. Une telle publication permettrait une diffusion large de ces questions dans l'ensemble des établissements et permettraient d'éviter les interprétations locales et parfois hasardeuses (respect du libre choix des élèves, nom d'usage, accès aux vestiaires ou aux sanitaires, dortoirs, tenue vestimentaire, ...).

Des spécificités dans l'enseignement agricole ?

Nous avons également rappelé les particularités de l'enseignement professionnel en général et de l'enseignement

agricole en particulier (stages en entreprises, TP/TD en exploitation ou atelier technologique, internant, sorties scolaires, voyages d'études, ...) qui peuvent échapper au cadre réglementaire actuellement en vigueur. La DGER a rejoint le SNETAP-FSU sur l'importance d'un travail avec les maîtres de stages et d'apprentissage et reconnaît des retours problématiques sur le sujet – ce travail doit être engagé avec les professionnels. Le SNETAP-FSU assure qu'un travail avec la seule profession agricole ne peut suffire compte tenu du nombre de métiers auxquels nous formons et la grande diversité des structures accueillant des stagiaires ou des apprenti.es.

Poursuivre les actions déjà mises en place : les propositions du SNETAP-FSU

Ainsi, pour le SNETAP-FSU, il nous semble nécessaire de mettre en place :

- des formations spécifiques et une information des équipes et notamment pour les assistant.es d'éducation dont le rôle dans l'accueil de ces élèves est central,
- une information des élèves, étudiant.es et apprenti.es sur leurs droits,
- une prise en compte réelle de la place des élèves et étudiant.es transgenre dans la formation initiale des enseignant.es et [CPE](#),
- des sessions de formation proposées aux délégué.es des élèves,
- le sujet des discriminations dans les référentiels de formation.

Pour conclure ce groupe de travail, la DGER a annoncé un prochain temps de travail, dans le même format que cette réunion, pour travailler sur des actions et des pistes possibles.

A l'issue de cette réunion, l'intervention d'Alexis GUITTON, membre de la Commission exécutive de la FEP-CFDI Éducation nationale, a créé le trouble parmi les membres du groupe de travail. En effet, ce collègue a fait part de son inquiétude quant à la position de l'enseignement catholique sur la situation des élèves transgenres. Une position qui pourrait aboutir au rejet de la circulaire du 30 septembre 2021. D'ores et déjà nous savons que les responsables nationaux de l'enseignement catholique ont présenté, quelques jours avant le GT, une série de fiches sur la prise en charge des élèves transgenres. Ce sont cinq fiches-repères qui ont été publiées et qui visent à donner aux équipes des « éléments de discernement à la lumière de l'anthropologie chrétienne » avec des préconisations de dialogue et une réflexion « dans une temporalité indispensable, le temps de l'adolescence étant caractérisé par une réversibilité ». Elles donnent également des pistes de lecture parmi lesquelles La théologie du corps de Jean Paul II. La publication de ces fiches et le refus d'appliquer la circulaire de l'Éducation nationale s'il se confirme, sont des éléments très graves qui nécessiteront une clarification du [CNEAP](#).

Le secteur Pédagogie et Vie scolaire du SNETAP-FSU